

Hermenches Magazine



No 05 - Novembre 2025

INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

Elections communales 2026

La législature 2021 - 2026 arrive à son terme le 30 juin prochain et de nouvelles élections communales générales se mettent en place.

Vous vivez ici, vous pouvez décider ici : présentez-vous !

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale. Présentez-vous à la Municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

Renouvellement des autorités communales

- ◆ Monsieur Sylvain Crausaz, Syndic, ainsi que Monsieur Didier Fiaux, Municipal ont décidé de ne pas se représenter pour une nouvelle législature,
- ◆ Madame Nathalie Ischer, Municipale, ainsi que Messieurs Eric Roussel et Patrick Cosandey, Municipaux, accepteraient un nouveau mandat.

Vous trouverez plus de détails concernant les élections communales sur les sites internet www.hermenches.ch ou www.pour-ma-commune.ch



AGENDA DES EVENEMENTS 2025 & 2026

Séances de Municipalité

Les séances de la Municipalité se tiennent toutes les 2 semaines.

Conseil général

Jeudi 11 décembre à 20h

Elections communales 2026

Dépôt de candidature à la Municipalité
5 / 8 et 12 janvier 2026

Elections à la Municipalité (1er tour)

8 mars 2026

Soirée raclette

Samedi 8 novembre à 18h au battoir

Tour de Jeunesse

Vendredi 14 novembre à Moudon
Samedi 15 novembre au battoir

AG Fonds de la Chapelle

Lundi 1er décembre à 19h00 au collège

Fondue villageoise

Samedi 13 décembre dès 12h00
au battoir

Marché de Noël

Dimanche 14 décembre
10h à 16h au battoir

Noël villageois

Vendredi 19 décembre à 19h00
au battoir

Fermeture de l'administration

Le bureau sera fermé :

du vendredi 19 décembre 2025 au lundi
5 janvier 2026

INFORMATIONS COMMUNALES

Elections communales 2026

Et si la commune c'était vous ?

Vous avez des compétences à apporter

Aucune compétence juridique ou administrative particulière n'est requise pour être élu·e. Ce que la commune recherche, ce sont des personnes qui ont des idées pour faire évoluer la commune, prêtes à échanger des points de vue, poser des questions, travailler en équipe et partager leur vision de la commune de demain.

Votre regard compte

Parce que vous habitez ici, vous connaissez les besoins de votre quartier, de votre famille, de vos proches. Votre voix compte. Votre regard est utile.

Se porter candidate ou candidat

Participer aux décisions communales, c'est faire évoluer la vie de votre commune.

Se présenter aux élections communales est une démarche volontaire.

Vous êtes intéressé·e à vous porter candidat·e aux prochaines élections communales ?

Alors voici comment ça marche.

Comment ça marche ?

Pour vous présenter, vous devez avoir le droit de vote dans votre commune.

Pour voter ou être élu·e dans votre commune, vous devez :

- ◆ avoir 18 ans, le jour de l'élection, de nationalité suisse, ou
- ◆ avoir 18 ans, le jour de l'élection, titulaire d'un permis B ou C, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié·e dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Vous pouvez vous présenter pour être élu·e:

- ◆ à la Municipalité

Le délai pour déposer votre dossier est fixé entre le 5 et 12 janvier 2026 à midi et doit être remis auprès de votre administration communale.

Horaires de l'administration communale pour la dépose des dossiers :

Lundi 5 janvier 8h00 à 12h00

Jeudi 8 janvier 8h00 à 13h00

Lundi 12 janvier 8h00 à 12h00 dernier délai



JE M'ENGAGE !

Renouvellement des autorités communales pour la législature 2026 à 2031

Présentez-vous à la Municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

Comment se présenter ?

Les formulaires pour créer votre liste et vous présenter sont disponibles dès l'automne 2025 auprès de l'administration communale ou sur le site internet de la commune.

L'administration communale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Chaque liste doit porter une dénomination distincte (nom, de l'entente, du groupe, etc.) et être parrainée par :

- ♦ Au moins 3 électrices et électeurs domicilié·e·s dans la commune pour l'élection à la Municipalité (minimum recommandé 5).

Le dépôt des candidatures (également appelé « liste ») est ouvert du **5 au 12 janvier 2026 à midi**. Le délai pour déposer votre dossier est donc fixé à cette période auprès de l'administration communale.

Une fois votre dossier déposé, celui-ci ne pourra plus être modifié (description et ordre des candidates et des candidats), hormis les erreurs d'orthographe.

Un mandat dure 5 ans.

Se présenter, mais pour quel poste ?

Vous pouvez vous présenter pour siéger au sein de la Municipalité. Le poste de syndique ou de syndic est aussi soumis à une élection, mais nécessite d'être élu·e au préalable au sein de la Municipalité.

Les membres de la Municipalité sont élus pour une période de 5 ans (législature du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031). Les dicastères sont répartis entre les membres élus de la Municipalité.

Se faire élire, un engagement enrichissant

S'engager, c'est compatible avec une vie professionnelle, familiale ou associative. Il y a différents niveaux d'implication : commencer modestement, puis évoluer vers un engagement plus important.

S'engager dans la vie politique locale, ça ne veut pas dire y passer tout son temps.

Ce qui compte, c'est de s'engager à la mesure de ses possibilités.

Ce que vous pouvez y gagner

On apprend à mieux connaître sa commune, on élargit son réseau avec une meilleure intégration locale.

Cet engagement est reconnu professionnellement. L'Association suisse des cadres propose une certification spécifique permettant de faire reconnaître le rôle de municipal·e comme une fonction de cadre.

On ne s'engage pas seulement pour les autres sur des dossiers qui nous tiennent à coeur, mais on grandit aussi soi-même!

INFORMATIONS COMMUNALES

Fonctionnement d'une commune

La Municipalité

La Municipalité est l'**organe exécutif** de la commune. Elle est composée de 5 membres, élus directement par la population pour une durée de cinq ans. Selon la taille des communes, elle se réunit en principe chaque semaine ou toutes les deux semaines afin de traiter les affaires courantes.

Son rôle est de **gérer la commune au quotidien** : planifier les projets, exécuter les décisions, diriger l'administration et veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. Elle est responsable de domaines variés tels que les finances, les travaux publics, l'urbanisme, la culture, le social, les écoles, les services industriels ou encore la sécurité.

La Municipalité fonctionne de manière **collégiale** : les décisions sont prises ensemble, à la majorité, sous la présidence de la syndique ou du syndic. Chaque membre assume la direction d'un **dicastère**, qui regroupe plusieurs services et prestations à la population (par exemple : finances, routes, écoles, bâtiments, etc.).

Les membres de l'exécutif perçoivent des **indemnités et vacations**, dont le montant varie selon la commune. Leur traitement est fixé par le Conseil communal ou général en début de législature.

La Municipalité ne se limite pas à la gestion courante : elle a aussi pour mission de **définir le développement futur de la commune** et de porter les projets qui façonnent son avenir.

Élection de la Municipalité

Elle est élue au **système majoritaire**, quel que soit le nombre de personnes résidant dans la commune. Chaque électrice et électeur dispose d'autant de voix qu'il y a de sièges à pourvoir et vote pour des personnes nommément désignées.

Au premier tour, les candidates et candidats ayant obtenu le plus de voix sont élu-e-s, à condition d'obtenir la majorité absolue (50 % des suffrages ou plus). En cas de deuxième tour, les élu-e-s sont alors désigné-e-s selon la majorité relative (le plus grand nombre de voix).

Calendrier des élections communales

8 mars 2026	Election à la municipalité (1 ^{er} tour) Dépôt des dossiers de candidature du 5 au 12 janvier 2026 au plus tard
29 mars 2026	Election à la municipalité (2 ^e tour) Dépôt des dossiers de candidature le mardi 10 mars 2026 au plus tard
26 avril 2026	Election à la syndiculture (1 ^{er} tour) Dépôt des dossiers de candidature le mardi 7 avril 2026 au plus tard
17 mai 2026	Election à la syndiculture (2 ^e tour) Dépôt des dossiers de candidature le mardi 28 avril 2026 au plus tard

Fonctionnement d'une commune

Le Conseil général

Le Conseil général est le **parlement local**. Il réunit des citoyennes et citoyens élu·e·s pour débattre, amender et voter les grandes décisions qui structurent la vie communale : projets d'aménagement, budget, comptes, investissements, règlements ou encore fiscalité.

Être conseiller ou conseillère au Conseil général, c'est participer aux deux à quatre séances annuelles, lire les documents transmis, siéger en commission, poser des questions, émettre un avis, déposer des postulats ou des motions et, surtout, voter les propositions. C'est ainsi faire vivre un débat public et transparent au service de la collectivité.

Le rôle peut sembler modeste, mais il est **essentiel**, en particulier à travers deux compétences centrales :

- ♦ **La compétence financière** - « le nerf de la guerre, c'est l'argent ». Le Conseil général est seul compétent pour approuver le budget annuel, contrôler les comptes et voter les crédits d'investissement. En commission, les membres du Conseil examinent les préavis municipaux, négocient, proposent des modifications ou demandent des précisions. C'est un levier concret pour influencer la politique communale.
- ♦ **La compétence réglementaire** - poser le cadre légal et fiscal. Le Conseil général adopte les règlements communaux (par exemple : règlement de police, plans d'affectation, règlements de taxes et d'émoluments, taux d'imposition, subventions). C'est lui qui définit combien les habitant·e·s paient, comment les recettes sont utilisées et selon quelles règles. Ce rôle, bien que parfois discret, est fondamental pour garantir l'équilibre démocratique et financier de la commune.

Le Conseil général est l'**organe législatif** de la commune. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité, valide ou refuse les projets et participe activement au développement de la commune.

Engagement au Conseil général

Dans les communes de moins de 1'000 habitant·e·s, comme pour notre commune, la loi prévoit l'existence d'un **conseil général**. Il exerce les mêmes compétences qu'un Conseil communal (budget, crédits d'investissement, règlements, etc.), **mais en faire partie ne résulte pas d'une élection**.

Chaque citoyenne et citoyen dispose du droit de vote communal et peut en devenir membre en demandant à être **assermenté·e** lors des séances du Conseil. Le Conseil général incarne ainsi une forme de **démocratie directe locale**, adaptée à la taille des petites communes : chacun participe personnellement aux grandes décisions.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site internet www.pour-ma-commune.ch.



ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

Message de Madame Alicia Fiaux

Dans le cadre de mon travail de maturité, que je dois réaliser pour le Gymnase de Payerne, j'ai choisi de retracer l'histoire de la Jeunesse d'Hermenches et en particulier l'organisation des 3 Girons et du Rallye (1967, 1986, 1999 et 2023) qui s'y sont déroulés.

Pour cela, je suis à la recherche de :

- ◆ Photos personnelles,
- ◆ Objets souvenirs (t-shirt, décoration, etc.),
- ◆ Témoignages,
- ◆ Ainsi que toute autre contribution à laquelle vous pourriez penser.

Il va de soi que tous les objets prêtés seront rendus au terme de mon travail.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et reste à votre disposition pour toute question.

Merci de contacter au 077 416 09 36 ou à l'adresse mail : fiauxalicia@gmail.com

Gym Douce

Après une longue période de vacances la GYM DOUCE a repris.

Venez nous rejoindre les MARDIS à 14 heures dès le 28 octobre 2025

Salle du collège.

Vous êtes les bienvenus pour quelques séances d'essai.

Pour toutes informations Madame Alga Porchet reste à disposition au 078 656 60 00.





Moudon Salle de la Douane Les mardis de 14h à 17h Entrée libre

Infos auprès de Moudon Région Tourisme
Tél. 021 905 88 66 - tourisme@moudon.ch
Inscription pour les groupes obligatoire



Programme 2025-2026

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Mardi 30 septembre 2025 | Philippe Befort |
| Mardi 21 octobre 2025 | Jojo Music |
| Mardi 25 novembre 2025 | Pierre Music |
| Mardi 27 janvier 2026 | Maxime D'Avrincourt |
| Jeudi 5 mars 2026 | Fréd Marcuard M.F.Animation |
| Mardi 28 avril 2025 | Ziquet-musique |
| Mardi 26 mai 2026 | Solo Génération |
| Mardi 30 juin 2026 | Veronic'Music' |

OUVERT À TOUS
VENEZ NOMBREUX !

SOIRÉE RACLETTE

8 NOVEMBRE 2025

AU BATTOIR À HERMENCHES
DÈS 18H

ORGANISATION:
Chœur d'Harmonie
Les Meccornus de la Bressonne

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

Tour de Jeunesse 2025

La Jeunesse organise son Tour de Jeunesse du mois de novembre, on vous attend nombreux•ses !

Vendredi 14 novembre

Soirée années 2000 - 2025 au JClub à Moudon

Samedi 15 novembre

Souper cordons bleus de porc au battoir à Hermenches

- ◆ 200g à CHF 35.-
- ◆ 400g à CHF 45.-
- ◆ 600g à CHF 55.-



Inscriptions auprès d'Aurélien au 079 781 36 31 jusqu'au lundi 10 novembre 2025.

Fonds de la Chapelle

À tous les habitants d'Hermenches

Le comité du « Fonds de la Chapelle », composé de Mesdames Jacqueline Chappuis, Nadine Waser Fiaux, de Monsieur Jacques Fiaux, trésorier et de Madame Marlène Rod Trauffer, présidente, a l'honneur de vous convier à :

L'Assemblée générale

Le lundi 1^{er} décembre à 19h au collège

Avec l'ordre du jour suivant :

- ◆ Bref rappel de l'historique du Fonds de la Chapelle,
- ◆ Lecture du PV de la dernière assemblée du 29 juillet 2024,
- ◆ Rappel de la dernière réalisation : la nouvelle Fontaine,
- ◆ Rapport du caissier, rapport du contrôle des comptes,
- ◆ Dissolution de l'association,
- ◆ Questions,
- ◆ Remerciements à chacun.

Un verre de l'amitié clôturera cette rencontre.

Marlène Rod Trauffer, présidente.



Fonds de la Chapelle
d' Hermenches

Fondue villageoise

Le Groupe Animation vous attend :

Le samedi 13 décembre au battoir dès 12h00 pour la traditionnelle fondue villageoise.



Le Groupe est également à la recherche de **2 ou 3 personnes bénévoles** pour aider ce jour-là.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Madame Marie-Edith Martos au 079 549 73 60.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager ce moment convivial !

Le Groupe Animation

A noter qu'à cette occasion, les nouveaux habitants•es ainsi que les nouveaux citoyens•ennes de la commune seront accueillis, sur invitation, par la Municipalité.

Marché de Noël

Venez nombreux assister au marché de Noël 2025

Dimanche 14 décembre de 10h00 à 16h00 au battoir

Ouverture de la buvette à 10h00

Restauration dès 12h00

Nous nous réjouissons de partager ce moment en votre compagnie.

Caroline Delattre



MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

Noël villageois

Venez nombreux assister au Noël villageois et partager un moment de convivialité.

Vendredi 19 décembre 2025 à 19h00 au battoir

Christophe Schindelholz, diacre, vous transmettra son message pour cette fin d'année.

Les Mec'connus de la Bressonne, animeront ce moment festif.

La Municipalité et la Paroisse se réjouissent de vous accueillir.



La Forêt, ça te branche ?



Les Amis de la Forêt est une association à but non-lucratif, fondée en 1908. Son but est de faire connaître au plus large public les différents aspects de la forêt (économie, protection, accueil, biodiversité).

L'Association des Amis de la Forêt a pour activité principale de réunir ses membres chaque 1^{er} dimanche de septembre pour visiter une forêt de la région.

Cette visite est animée par des spécialistes de la forêt et elle est généralement basée sur une thématique spécifique : forêt jardinée, arbres habitats, etc.

Ainsi, petits et grands sont bienvenus. La visite en forêt correspond à une heure de marche effective sur des chemins piétonniers. La visite est suivie d'un repas en commun, où échange et convivialité sont de rigueur.

La cotisation pour être membre des Amis de la Forêt est de CHF 20.- par année et par personne (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans). Une contribution (env. CHF 50.- par personne) est demandée aux participants pour couvrir les frais de la sortie (logistique et repas).

Que vous soyez férus d'écologie, un embrasseur d'arbre ou simplement un curieux de la nature, devenez membre dès maintenant.

Pour toute information supplémentaire ou pour vous inscrire, connectez-vous sur www.amisdelaforet.ch ou envoyez un message à info@amisdelaforet.ch.

Nouvelle place récréative

Les travaux ont débuté le 18 août et suivent le calendrier établi.

Une importante quantité de terre a été déplacée afin de permettre la mise en place progressive de la balançoire et du nouveau château, équipé d'un toboggan.

Le terrain de pétanque, la table de ping-pong, la slackline et le terrain de basket sont venus compléter l'ensemble des installations, enrichissant l'offre d'activités disponibles sur le site et répondant ainsi aux attentes des villageois.

L'ancienne place de jeu est en cours de démantèlement afin de remettre l'espace en herbe et ainsi mettre fin à la convention avec les propriétaires du Château.

À ce jour, l'équipe se consacre principalement à l'aménagement des places de parking et nous arriverons assez rapidement à la fin de ce chantier. Toutefois, l'accès ne sera pas possible avant le printemps prochain car l'ensemencement de la place et l'ensemble des finitions ne sont pas terminés.

La municipalité se réjouit de vous présenter bientôt ce nouvel espace.



INFORMATIONS COMMUNALES

Travaux sur la route Villars-Mendraz - Hermenches

La Direction générale de la mobilité et des routes a annoncé le début des travaux sur la RC 545 entre Villars-Mendraz et Hermenches cette semaine. Initialement prévus sur demi-chaussée, ils nécessiteront finalement une fermeture complète de la route.

- ◆ **Route ouverte avec feux** : jusqu'à fin 2025,
- ◆ **Route fermée** : dès le **12 janvier 2026**, pour **130 jours calendaires**, sous réserve des conditions météo.

Cette fermeture implique une adaptation de la ligne 440 :

- ◆ Le trajet entre Moudon et Villars-Mendraz passera par Sottens. L'arrêt **Sottens, croisée** sera déplacé de la **Route de la Poudrière** à la **Route de Peyres-Possens**.
- ◆ Une **navette** reliera **Hermenches village** à **Moudon gare**, selon l'horaire.

Un tout-ménage avait été préparé par la commune d'Hermenches pour le 29 septembre, mais n'a pas pu être actualisé à temps.

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons de nouvelles précisions.

La nature n'est toujours pas une poubelle !

Nous constatons malheureusement que les excréments de vos chiens ne sont pas systématiquement enlevés. Nous vous rappelons qu'en bordure des chemins et à l'intérieur des parcelles, vous êtes tenus de ramasser les crottes de vos chiens. Plusieurs distributeurs de sachets sont à votre disposition dans la commune.

Ces excréments ont pas leur place dans la nature, merci de la préserver !

Poubelles pour sachets à crottes

Nous vous rappelons également que les poubelles prévues pour les sachets à crottes sont uniquement réservées à cet effet. Les litières de vos chats, les couches culottes ou autres doivent être déposés dans les moloks et non pas dans les poubelles à crottes de chien.

La Municipalité vous remercie de respecter ces règles pour le bien commun.



Modifications des heures de levée des boîtes aux lettres publiques

Pour la commune à la rue du Village 30

Pendant la journée de distribution entre 8h00 et 12h00.



ASSOCIATION DU RESEAU
D'ACCUEIL DE JOUR
Rue des Terreaux 1 - CP 87 - 1530 Payerne
026 557 30 54 - arajbroye@vd.ch
www.arajbroye.ch

BESOIN D'UN moyen de garde ?



ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR
0 - 12 ans

GARDERIE
0 - 4 ans

UAPE
écoliers

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise. Le réseau propose trois types d'accueil: l'accueil préscolaire collectif (garderie), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'accueil familial de jour.

Visitez notre site internet :

Inscription en ligne ! 



Rue des Terreaux 1
1530 Payerne

026 557 30 54

www.arajbroye.ch
arajbroye@vd.ch